

Affaires Abbé; Noël Ngwa - Nan Nguéma: Le flou de l'arbitraire dictatorial du régime Bongo

(Dimanche 16 Janvier 2005 à 00:00) - Contributed by BDP Presse

Cela fait maintenant près de deux mois depuis le 29 novembre dernier que Saturnin Nan Nguéma a été déféré au parquet, sans qu'aucune suite ne soit venue préciser le contexte légal qui justifie son maintien en prison. De sources proches de Nan Nguéma, l'ancien candidat aux présidentielles serait détenu dans des conditions assez rudes: aucun droit aux visites, une instruction imprécise qui traîne et le flou de l'arbitraire qui est devenu la marque principale de la dictature d'Omar Bongo au Gabon. L'avocat de Nan Nguéma aurait même des difficultés à accéder à son client qui, selon lui, n'est coupable de rien. Dans une interview accordée à l'Union le 10 décembre dernier, Maître Francis Nkéa déclarait en effet que les armes qui faisaient l'objet de cette arrestation ne sont pas des armes de guerre visant à un coup d'état, mais des armes achetées légalement par le prévenu entre 1990 et 1993 alors qu'il était candidat aux présidentielles, armes qui avaient servi à protéger légalement le candidat Nan Nguéma, comme tous les autres candidats de l'époque qui avaient joui d'une autorisation gouvernementale de détenir ces armes pour leur protection. Et d'ajouter, «si on considère que l'arrestation de Nan Nguéma est légitime, il y a lieu de procéder à l'arrestation des autres leaders de l'opposition». Ceci reviendrait à dire en effet que le régime devrait écrouer Paul Mba Abessole, Maganga Moussavou, Pierre Mamboundou, Agondjo Okawé, parmi d'autres, et pourquoi pas, Omar Bongo lui-même puisque l'on se souviendra que le camp Bongo avait illégalement armé des milices faites surtout de Congolais pour semer la terreur dans le Gabon et augmenter l'insécurité dans le but de faire peur aux populations. Ce sont, en plus, ces armes que des criminels en tous genres utilisent aujourd'hui à Libreville où l'insécurité est devenue la vie quotidienne des gabonais. Il conviendrait donc, dans ce cas, d'ouvrir une instruction sur Omar Bongo lui-même puisqu'armer illégalement des milices informelles dans le but de terroriser la population est un acte anticonstitutionnel grave qui ouvre les portes de la prison à toute personne se rendant coupable de tels actes. Et toc! Par ailleurs, un proche de l'Abbé Ngwa ajoute qu'il y a, en plus, un autre élément qui devrait rendre nulle et non avenue toute tentative d'arrestation des anciens opposants pour détention illégale d'armes. En effet, les Accords de Paris de 1994 contenaient des dispositions qui amnistiaient tous les anciens candidats qui avaient acheté des armes pour se protéger. Cette amnistie les protégeait ainsi contre toute accusation de détention illégale d'armes. D'où la question de savoir pourquoi le régime revient aujourd'hui sur cet accord dont les résultats avaient en plus été entérinés par référendum par le peuple gabonais. L'affaire rocambolesque qui a vu l'arrestation de Nan Nguéma avait commencé en novembre dernier par la garde à vue de l'Abbé Noël Ngwa. En effet, on avait vu la PJ arrêter l'homme d'église le jeudi 18 novembre, puis sa relaxe le jour suivant (19 novembre) après 24 heures d'interrogatoire. Puis ce fut au tour de Marc-Saturnin Nan Nguéma de connaître la persécution politique puisqu'il fut écroué le lundi 29 novembre par la Police judiciaire gabonaise (PJ), puis immédiatement déféré devant le parquet de Libreville où il fut, en compagnie de supposés "complices", inculpé puis placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction. Cette affaire d'armes et d'arsenals de guerre que le régime Bongo semble trouver ces derniers temps chez les quelques voix qui osent encore s'élever contre son régime est devenue quelque peu clownesque. Il y aurait même eu arrestation de jeunes gens dans la petite localité de Minvoul au Nord du Gabon, où des membres du PDG auraient fait au régime un rapport incriminant ces jeunes de participer à une importation d'armes à des fins de guerre. Les arrestations minvoulaises seraient elles aussi liées aux affaires Abbé Ngwa et Nan Nguéma. A l'approche des élections présidentielles de décembre 2005, il semble qu'un vent de panique a commencé à souffler au sein du régime Bongo. Arrêter un prêtre pour complot et tentative de coup d'état à cause de vieux fusils rouillés datant de 1990, armes qui en plus auraient, aux dires de Maître Nkéa, été enterrées, donc détruites par Nan Nguéma, semble être un acte des plus étonnants. Tout comme est étonnant que des armes et arsenaux de "guerre" se retrouvent tout d'un coup comme par miracle dans le pays, détenues comme par miracle par des gens réputés opposés au régime Bongo. Le type d'accusations fantaisistes dont Marc-Saturnin Nan Nguéma et l'Abbé Ngwa font l'objet rappelle avec effroi le régime Bongo des années 80, qui accusait les citoyens encombrants de comploter des coups d'état, justifiant ainsi leur arrestation et leur mise à l'écart. De nombreux citoyens ont ainsi péri secrètement dans les geôles du régime, quand ils n'étaient pas tout simplement kidnappés, puis assassinés dans les forêts protégées qu'Omar Bongo utilise secrètement comme des camps de concentration et d'assassinats de personnes gênantes. L'Abbé Noël Ngwa Nguema, Rédacteur-en-Chef des journaux Misamu (baillonné depuis un an par le pouvoir) et Sub-Version (lui aussi interdit), avait déjà été, le 21 août 2003, agressé physiquement par Omar Bongo lui-même, échappant de justesse grâce à l'intervention d'un ministre à la furie du dictateur furieux qui voulait lui faire personnellement la peau. L'arrestation de Marc-Saturnin Nan Nguéma en novembre dernier était le quatrième incident de dictature que le pays a traversé en deux semaines. En dehors de l'arrestation de Hervé Opiengah lundi 15 novembre, de l'Abbé Noël mardi 16 novembre et de Marc-Saturnin Nan Nguéma le 29 novembre, l'on se souviendra de l'interdiction d'émettre qui a frappé, le 12 novembre, RTN (Radio télévision Nazareth) et les radios Bethel et Bonne nouvelle. Le régime les aurait accusées d'irresponsabilité dans le reportage des informations et d'existence illégale en dehors du cadre fixé par la loi. A l'université Omar Bongo, Raoul Ovono Abessolo, Roland Mbadinga Koumba, et Guy-Roger Ngogho-Ngogho, trois étudiants leaders du syndicat universitaire FORCE (Fraction organisée pour la restauration de la conscience étudiante), avaient été illégalement incarcérés par le régime en mai dernier, parce qu'ils avaient osé demander l'amélioration des conditions de vie et de travail au sein de l'université. Cela fait 6 mois que leur sort reste indéterminé. Des membres du BDP-Gabon Nouveau, parti exilé qui veut le démantèlement immédiat et sans conditions du régime Bongo, avaient eux aussi été détenus en 2003 pendant trois mois du 3 juillet au 1er Octobre, incarcérés sans jugement par le régime Bongo pour avoir collé des affiches BDP à Libreville. Ils furent accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'état et outrage à chef d'état.

À

La dérive dictatoriale du régime Bongo se trouve ainsi confirmée, surtout quand on sait que Reporters sans frontières (RSF) dans son rapport annuel 2004, avait fait état d'un redoublement des arrestations, censures et privations de la liberté d'expression au Gabon. Il ne fait donc aucun doute que le Gabon vit maintenant à l'heure d'une dictature qui n'hésite plus à arrêter et censurer tous ceux qui ne chantent pas la chanson du dictateur gabonais Omar Bongo.